

POLITIQUE DE MODIFICATION ET D'ANNULATION

POUR TOUTE NOUVELLE RÉSERVATION À COMPTER DU 1^{er} NOVEMBRE 2023



100% DU MONTANT TOTAL DE LA RÉSERVATION EST EXIGÉ AU MOMENT OÙ LA RÉSERVATION EST EFFECTUÉE (PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT)

MODIFICATION

CAMPING OU HÉBERGEMENT

🕒 PLUS DE 10 JOURS

AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

MODIFICATION PERMISE

DE DATE OU DE TYPE D'HÉBERGEMENT / SITE DE CAMPING

DES FRAIS DE MODIFICATION DE 20\$ SERONT CHARGÉS

🕒 10 JOURS ET MOINS

AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

AUCUNE MODIFICATION PERMISE

SEULEMENT LES FRAIS POUR LES DROITS D'ACCÈS

DU PARC SONT REMBOURSABLES EN ENTIER

ANNULATION

CAMPING OU HÉBERGEMENT

🕒 PLUS DE 10 JOURS

AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

REMBOURSEMENT EN TOTALITÉ DU MONTANT DE LA RÉSERVATION, MOINS **20\$ DE FRAIS D'ANNULATION.**

Ex. Un client ayant réservé un séjour d'une valeur de 250\$ au total (50\$ de frais d'accès et 200\$ de frais d'hébergement) débutant le 18 janvier appelle pour annuler sa réservation le 1er janvier. Il reçoit dans ce cas un remboursement de 230\$ (250\$ - 20\$ de frais d'annulation), car il a annulé dans les délais prescrits.

🕒 10 JOURS ET MOINS

AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR

UNIQUEMENT LES FRAIS D'ACCÈS DU PARC SONT REMBOURSABLES. AUCUN REMBOURSEMENT POUR LES FRAIS D'HÉBERGEMENT.

Ex. Le client ci-haut appelle plutôt le 11 janvier pour annuler la même réservation débutant le 18 janvier. Dans ce cas, il ne reçoit que 50\$ de remboursement (frais d'accès) car les 200\$ de frais d'hébergement ne sont pas remboursables dans un délai de moins de dix (10) jours avant le début du séjour.